



15ème législature

Question N° : 45589	De Mme Albane Gaillot (Non inscrit - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Collectivités territoriales		Ministère attributaire > Collectivités territoriales
Rubrique > nuisances	Tête d'analyse > Gestion des nuisances sonores du chantier du Grand Paris à Arcueil	Analyse > Gestion des nuisances sonores du chantier du Grand Paris à Arcueil.
Question publiée au JO le : 31/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Albane Gaillot attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur et de la ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des collectivités territoriales, sur la gestion des nuisances sonores du chantier du Grand Paris à Arcueil, Val-de-Marne. Depuis le printemps 2021, des travaux ont débuté à Arcueil dans le cadre du Grand Paris. Même si les nuisances sont intrinsèquement indissociables des travaux requis pour ce type d'ouvrage de grande ampleur, les nuisances sonores subies par les habitants riverains du chantier leur causent des dérangements hors normes : bruits jour et nuit d'une intensité élevée, tels que klaxon, alarme de recul, vibrations et omniprésence de camions. S'ajoute que les travaux n'ont pas pris en compte la présence d'anciennes carrières dans le sous-sol d'Arcueil. Les habitants craignent des affaissements de terrain qui pourraient abîmer leurs habitations, voire provoquer des ruptures de canalisation d'eau, de gaz ou encore les égouts. Face à tous ces constats, les acteurs concernés par la gestion de ces travaux, la RATP et la mairie d'Arcueil se renvoient la responsabilité de gérer ces anciennes carrières, sans prendre aucune mesure. Elle l'interroge donc sur les actions qu'il compte entreprendre afin de résoudre cette situation.